



N° 19.37
CREATION DE POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le dix juillet
Le bureau dûment convoqué le 05 juillet 2019
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

Nous avons mis en œuvre depuis plusieurs années une politique forte pour permettre l'avancement du personnel s'étant engagé dans les concours et examens.

Suite à la réussite d'un agent à l'examen de rédacteur principal 2^{ème} classe, l'avis favorable de la CAP en date du 27 juin 2019, et sur proposition de la collectivité, les avancements du personnel pouvant bénéficier d'un changement de grade au titre de la promotion interne pour l'année 2019, concerne 1 agent administratif.

Pour l'année 2019, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le poste d'origine de l'agent sera supprimé après avis d'un prochain Comité Technique.

Grade	Mouvement en +	Mouvement en -
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées
HEYRIEUX, le 10 juillet 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

